

qui est entre Auran et Damas, entre Galaad et la terre d'Israël; le Jourdain la bornera en tirant vers la mer orientale. Vous mesurerez aussi cette région qui est du côté de l'orient.

19 Sa région méridionale se prendra depuis Thamar, jusqu'aux eaux de contradiction à Cadès, et depuis le torrent d'*Egypte*, jusqu'à la grande mer. C'est là la région qui doit s'étendre vers le midi.

20 Sa région du côté de la mer, sera la grande mer, à prendre en droite ligne, depuis un bout jusqu'à Emath. Ce sera la région qui regardera vers la mer.

21 Vous partagerez entre vous cette terre, selon les tribus d'Israël :

22 et vous la prendrez pour votre héritage conjointement avec les étrangers, qui viendront se joindre à vous, et qui auront des enfans au milieu de vous. Car vous les regarderez, et ils vivront au milieu des enfans d'Israël, comme s'ils étaient naturels du pays, partageant avec vous la terre, pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël.

23 Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage. C'est ce que dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XLVIII.

Partage de la terre d'Israël entre les douze tribus. Partage des prêtres, des lévites et du prince.

1 Et voici les noms des tribus, selon qu'elles seront partagées, depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath : La cour d'Enan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath : la région orientale et la mer, borneront la portion de la tribu de Dan.

2 Proche les bornes de la tribu de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

3 Proche les bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

4 Proche les bornes de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

5 Proche les bornes de Manassé, Ephraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

6 Proche les bornes d'Ephraïm, Ruben aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

7 Proche les bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

8 Proche les bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez, qui auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue qu'ont tous

les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer : et le sanctuaire sera au milieu de ce partage.

9 Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large.

10 Or ces prémices du sanctuaire des prêtres, auront vingt-cinq mille mesures de longueur vers l'aquilon, dix mille mesures aussi de largeur vers la mer, dix mille mesures aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille mesures de longueur vers le midi : et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11 Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour ceux qui sont les enfans de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés lorsque les enfans d'Israël étaient dans l'égarément, comme les lévites s'y sont eux-mêmes laissés aller.

12 Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, le saint des saints, proche le partage des lévites.

13 Les lévites auront de même, proche le partage des prêtres, vingt-cinq mille mesures de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille mesures, et la largeur de dix mille.

14 Et ils n'en pourront ni rien vendre, ni rien changer : ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur.

15 Les cinq mille mesures qui restent de largeur sur les vingt-cinq mille, seront censées comme profane, et destinées aux édifices de la ville, et à ses faubourgs ; et la ville sera placée au milieu.

16 Or voici quelles seront ses mesures : Vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents mesures ; et vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents mesures ; autant vers sa région orientale, et autant vers sa région occidentale.

17 Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante mesures ; et ils auront de même tant du côté de l'orient que du côté de la mer, deux cent cinquante mesures.

18 Quant à ce qui restera sur la longueur proche les prémices du sanctuaire : savoir, dix mille mesures vers l'orient, et dix mille mesures vers l'occident, elles seront comme les prémices même du sanctuaire : et les fruits que l'on en retirera, seront destinés pour nourrir ceux qui rendent service à la ville.

19 Or ceux qui travailleront à rendre service à la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20 Toutes les prémices qui contiendront

un carré de vingt-cinq mille *mesures*, seront séparées pour être les prémices du sanctuaire, et le partage de la ville.

21 Quant à ce qui restera, ce sera pour le partage du prince, tout autour des prémices du sanctuaire, et du partage de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille *mesures* des prémices, jusqu'aux bornes qui sont du côté de l'orient : et de même du côté de la mer vis-à-vis des vingt-cinq mille *mesures*, jusqu'aux bornes de la mer, ce sera encore le partage du prince : et les prémices du sanctuaire avec le saint lieu du temple, seront placées au milieu.

22 Or ce qui restera du partage des lévites et du partage de la ville, au milieu des autres partages, et qui appartiendra au prince, sera entre les bornes de Juda et les bornes de Benjamin.

23 Pour ce qui regarde les autres tribus, le partage de Benjamin sera depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

24 Et proche le partage de Benjamin, Siméon aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

25 Et proche les bornes de Siméon, Issachar aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

26 Et proche les bornes d'Issachar, Zabulon aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

27 Et proche les bornes de Zabulon, Gad aura son partage depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

28 Et vers les confins de Gad, sera la région méridionale. Ses bornes seront depuis Thamar, jusqu'aux eaux de contradiction à Cadès : son héritage s'étendra vers la grande mer.

29 C'est là la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël ; et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30 Et voici quelles seront les sorties de la ville. Vous mesurerez du côté du septentrion, quatre mille cinq cents *mesures*.

31 Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël. Il y aura trois portes au septentrion ; la porte de Ruben, la porte de Juda, et la porte de Lévi.

32 Vous mesurerez de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents *mesures*. Et il y aura aussi trois portes de ce côté-là : la porte de Joseph, la porte de Benjamin, et la porte de Dan.

33 Vous mesurerez encore quatre mille cinq cents *mesures* vers le côté du midi : et il y aura de même trois portes : la porte de Siméon, la porte d'Issachar, et la porte de Zabulon.

34 Vous mesurerez enfin quatre mille cinq cents *mesures* vers le côté du couchant ; et il y aura aussi trois portes ; la porte de Gad, la porte d'Aser, et la porte de Nephthali.

35 Son circuit sera de dix-huit mille *mesures*. Et de ce jour-là cette ville s'appellera : LE SEIGNEUR EST LA.

LE LIVRE DE DANIEL.

CHAPITRE I.

Danie, Ananias, Misaël et Azarias choisis pour servir à la cour de Nabuchodonosor. Dieu les remplit de lumières.

1 La troisième année du règne de Joakim roi de Juda, Nabuchodonosor roi de Babylone, vint mettre le siège devant la ville de Jérusalem.

2 Et le Seigneur livra entre ses mains Joakim roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il emporta au pays de Sennaar en la maison de son Dieu, et il mit les vases en la maison du trésor de son Dieu.

3 Alors le roi dit à Asphénef chef des eunuques, qu'il prit d'entre les enfans d'Israël, et de la race des rois et des princes, de jeunes hommes,

4 en qui il n'y eût aucun défaut, qui fussent bien faits, instruits dans tout ce qui regarde la sagesse, habiles dans les sciences et dans les arts ; afin qu'ils demeurassent dans

le palais du roi, et qu'il leur apprît à écrire et à parler la langue des Chaldéens.

5 Et le roi ordonna qu'on leur servit chaque jour des viandes qu'on servait devant lui, et du vin dont il buvait lui-même ; afin qu'ayant été nourris de cette sorte pendant trois ans, ils pussent ensuite paraître et demeurer en la présence du roi.

6 Entre ces jeunes gens il s'en trouva quatre qui étaient des enfans de Juda, Daniel, Ananias, Misaël, et Azarias.

7 Et le chef des eunuques leur donna des noms, appelant Daniel Baltassar, Ananias Sidrach, Misaël Misach, et Azarias Abdenago.

8 Or Daniel fit une ferme résolution dans son cœur de ne se point souiller en mangeant de ce qui venait de la table du roi, et en buvant du vin dont il buvait ; et il pria le chef des eunuques de lui permettre de ne point manger de ces viandes qui l'auraient rendu impur.